

# INSPECTION ET ENTRETIEN

La fréquence de l'inspection est définie par la norme EN 1176, partie 1, et EN 1176, partie 7. Cette fréquence peut varier suivant le type d'utilisation mais nous nous baserons sur quelques règles générales, qui peuvent être modifiées en fonction de l'utilisation de l'équipement et de sa fréquence :

## **Inspection de routine**

Il faudra procéder à l'identification des risques patents : dus à des actes de vandalisme, à des ruptures, au manque d'éléments de protection (caches), à des corps étrangers se trouvant sur l'aire de jeu (verres, cailloux, divers objets, etc.), ou causés par les conditions climatiques.

L'intervalle de temps de l'attention comme de l'entretien requis aura une périodicité non supérieure à 14 jours.

## **Procédure**

### **1. Révision de la boulonnerie générale**

- Inspection visuelle de toute la boulonnerie et serrage de celle-ci, le cas échéant. Des clés fixes à douille double de 13x17 et 17x19 sont nécessaires.

(Toutes les vis seront de M12, M10 et M8).

### **2. Révision des ancrages et des éléments de fixation au sol**

- De même qu'au point précédent, il sera nécessaire d'inspecter visuellement les éléments d'ancrage, leur fixation au sol et l'usure de la zone de la surface située autour d'eux (dans le cas de sable, d'écorces ou d'autres types de surface de remblai). Il faudra procéder au nivelage de cette zone afin d'éviter que les ciments soient à découvert, et pour préserver l'intégrité structurale.

### **3. État général de la structure (ruptures, fissures, usure, etc.)**

- Inspection visuelle de la structure générale (éventuelles fissures et arêtes produites par l'usure due à une utilisation intense ou au vandalisme).
- De même, les plates-formes et les bases devront être maintenues exemptes de résidus et de déchets afin de faciliter un drainage correct entre les lames des surfaces.

### **4. Révision et vérification des supports de rotation**

- Usure éventuelle au niveau de la zone de fixation des chaînes. Serrage de leurs fixations.

Dans les parcs pour enfants soumis à une utilisation intense, au vandalisme ou à des conditions extrêmes (emplacement dans des zones maritimes, pollution atmosphérique, ancienneté du produit), une inspection visuelle quotidienne peut être nécessaire.

### **5. Révision et état des agrafes du mur d'escalade**

- Les agrafes du mur d'escalade (leur usure, leur fixation au moyen des vis) seront révisées visuellement et seront remplacées si une détérioration pouvant présenter un risque lors de l'utilisation est observée (usure de l'agrafe, arêtes dues à des ruptures ou fissures).

### **6. Révision et état de la fixation des cordes**

- Les fixations et les attaches des pièces constitutives des filets ou des cordes verticales seront révisées (rechercher d'éventuelles ruptures des pièces en nylon, une absence de tire-fond, une usure de la corde en général).

# INSPECTION ET ENTRETIEN

- *Il faudra remplacer ou changer tout ce qui sera détérioré et présentera un danger lors d'une utilisation correcte.*
- 7. Révision et état des toboggans**
- *Vérification de la propreté de la surface du toboggan*
  - *Vérification de l'intégrité de la surface du toboggan*
  - *Vérification de l'état de chute et de la zone d'impact (pos. 10)*
  - *Vérification de l'affleurement des ciments*
  - *Révision des ancrages (pos. 9)*
- 8. Révision et état des fixations du pont**
- *Le support du système sera révisé visuellement et le serrage de la vis de fixation sera vérifié.*
- 9. Révision et vérification des ancrages de la structure**
- *L'état des ancrages (bêches) de l'équipement sera vérifié. Pour cela, il peut être nécessaire de creuser autour du ciment ou de déplacer quelques dalles d'amortissement. Dans le cas d'anomalies relatives à la rouille, à l'adhérence ou aux mouvements, dues au mauvais état de la base de béton, il faudra procéder au changement de celle-ci, de la bêche ou au réajustage des vis d'ancrage.*
- Il faudra également réviser l'éventuel affleurement des ciments, et les recouvrir de la manière indiquée dans le manuel d'installation fourni.*
- 10. Révision de la surface de jeu**
- *La surface sur laquelle l'équipement est installé devra être exempte de tout type d'éléments pouvant entraver l'utilisation correcte du jeu.*
- Ainsi, ces surfaces devront être révisées pour rechercher l'existence de toute altération qu'elles pourraient avoir subie lors de leur utilisation (niveaux des matériaux de remblai, adhérence des produits de scellage des dalles en caoutchouc, etc.).*
- 11. Vérifier l'état des drainages de l'aire de jeu**
- *Dans certains parcs, il peut exister des systèmes de drainage de l'eau. Il faudra vérifier que ceux-ci sont exempts d'impuretés (feuilles, cailloux, sable, branches, papiers, etc.) pour leur permettre de remplir correctement leur fonction et éviter ainsi l'accumulation de flaques et de nappes d'eau stagnante qui pourraient inonder l'aire de jeu.*

## Inspection fonctionnelle

*Inspection plus détaillée qu'une inspection visuelle de routine, visant à vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement. Une plus grande attention sera accordée aux éléments scellés de façon définitive. L'intervalle de temps de l'attention comme de l'entretien requis aura une périodicité comprise entre 1 et 3 mois.*

### Procédure

*Tous les aspects mentionnés dans l'inspection visuelle de routine devront être révisés de façon détaillée, en accordant une attention particulière aux éléments scellés de façon définitive.*

## Inspection annuelle principale

## INSPECTION ET ENTRETIEN

*L'inspection annuelle principale sera effectuée au moins une fois par an et le niveau global de sécurité des équipements, des ciments et des surfaces sera révisé. D'autre part, il faudra tenir compte des éventuelles variations du niveau de sécurité des équipements ayant fait l'objet de réparations, ou des éléments réparés ou remplacés.*

### Procédure

*Il faudra réviser de façon détaillée tous les aspects mentionnés dans l'inspection visuelle de routine, en accordant une attention particulière aux éléments scellés de façon définitive. D'autre part, il faudra effectuer une inspection minutieuse de l'état des ciments du toboggan et de toute la structure, ainsi que des vis et des boulons de fixation, ce qui peut nécessiter de creuser au niveau des systèmes de fixation ou de les démonter.*

*Le rapport **UNE 147102IN équipement des aires de jeu, guide pour l'application de la norme UNE-EN 1176-7 à l'inspection et à l'entretien** fournit les directives pour procéder à la mise en œuvre correcte de toutes ces procédures, ainsi que les connaissances nécessaires au personnel les réalisant.*